



## **ASSOCIATION FENARIVE**

**Association régie par la Loi du 1er juillet 1901**

**Siège social : 12 rue de l'industrie 92400 COURBEVOIE**

N° DE RNA W751020092 - SIREN 42849553500044 - APE 9499Z

N° TVA intracommunautaire FR34 428495535

### **PROCEDURE D'ADHESION**

*Extrait des statuts, article 3 – Composition*

L'admission des Membres Titulaires est décidée par le Conseil d'Administration, sur la base de la lettre d'intention adressée par le membre candidat au Président. Le refus n'a pas à être motivé.

- 1 - Prendre connaissance des statuts et des objectifs de l'association ;
- 2 - Envoyer une lettre d'intention à l'attention du Président de la FENARIVE P/O Agence de l'eau Seine Normandie 12 rue de l'industrie 92400 Courbevoie (cf. proposition de modèle disponible ci-après) ;
- 3 - Toute candidature répondant aux conditions posées dans les statuts est présentée par le Président (qui peut demander des précisions le cas échéant avant la présentation) au conseil d'administration qui valide ou non l'adhésion. Les candidats sont informés dans les 15 jours de la décision ;
- 4 - L'appel à cotisation qui leur correspond est alors envoyé au nouveau Membre. La grille de cotisations, source de revenus de la FENARIVE, est déterminée par le Conseil d'Administration.